

AVIS PUBLIC

Avis est par la présente donné, par le soussigné, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil qui se déroulera le 9 juin 2026 à l'hôtel de ville, situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

Lot 3 443 336, route 337

Objet de la demande de dérogation mineure 2026-0024 :

- La demande de dérogation mineure vise à permettre la construction de 3 bâtiments multifamiliaux de 12 mètres par 17 mètres comportant les dérogations suivantes, soit :
- Un des trois bâtiments est situé à 4,85 mètres de la limite de propriété avant secondaire, soit à une distance inférieure à la marge minimale de 6,1 mètres prescrite ;
 - Le stationnement ne comprend pas d'îlots gazonnés couvrant au moins 10% de sa superficie ;
 - L'emplacement des bacs à déchets est situé à 3,5 mètres de la limite de propriété latérale, soit à une distance inférieure au minimum de 9 mètres prescrit par la réglementation.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le conseil municipal concernant cette demande au lieu et heure indiqués ci-haut.

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce lundi 25 mai 2026.

(signé)

Jérôme Morin

Directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint